

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
*Vendredi 31 mars 2017 - 19h00*

**COMPTE-RENDU**

**1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.**

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 9 février 2017.

**2. Finances.**

- *Approbation des comptes de gestion 2016, des comptes administratifs 2016 et affectation de résultat.*

Madame Marie-José LE GUENNEC, adjointe aux finances de la commune, présente les comptes administratifs et notamment les comptes de charges :

Les charges à caractère général s'élèvent à 1 049 221 € contre 1 016 905 € en 2015, soit 3.18% d'augmentation principalement liée à la mise en service du Quatro et d'importants travaux réalisés sur le complexe sportif et de loisirs du Scaouët.

Les charges de personnel étaient de 2 330 864 € en 2015 et de 2 412 465 € en 2016, soit 81 601 € d'augmentation en raison de nombreux arrêts maladie, du recrutement d'un agent non titulaire (communication et accueil) ainsi que de nombreux non titulaires pour remplacements (maladie, formation et absences syndicales...)

Les autres charges de gestion sont passées de 542 443 € en 2015 à 570 684 € en 2016.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 127 000 € ce qui correspond à 731 € / habitant alors que la strate est de 1 049 € / habitant, et elles ont augmenté de 3,10 % entre 2015 et 2016.

Les produits des services s'élèvent à 406 856 € en 2016 contre 371 536 € en 2015, alors que les impôts et taxes passent de 3 208 320 € à 3 226 570 €.

Les dotations d'Etat poursuivent leur baisse passant de 1 591 284 € à 1 422 629 €, soit - 168 655 €.

Le total des recettes en 2016 est de 5 238 660 € et le total des dépenses en 2016 est de 4 126 826 €, soit un résultat de gestion de 1 111 840 €.

La capacité d'autofinancement nette est de 802 919 € contre 888 926 € en 2015, avec des recettes de fonctionnement de 4 016 214 € et des dépenses de fonctionnement de 5 203 951 €.

Aussi, après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2016 et des comptes de gestion 2016, le Conseil Municipal les approuve à l'unanimité comme suit :

**Comptes administratifs.**

- Budget principal :	29 pour
- Budget acquisitions foncières :	29 pour
- Budget assainissement :	29 pour
- Budget ZAC des Oiseaux :	29 pour

- Budget lotissement les mésanges 29 pour

Comptes de gestion.

- Budget principal : 29 pour
- Budget acquisitions foncières : 29 pour
- Budget assainissement : 29 pour
- Budget ZAC des Oiseaux : 29 pour
- Budget lotissement les mésanges 29 pour

- *Vote des budgets primitifs 2017.*

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs 2017 :

- Budget primitif principal : 29 pour
- Budget primitif acquisitions foncières : 29 pour
- Budget primitif assainissement : 29 pour
- Budget primitif ZAC des Oiseaux : 29 pour
- Budgets primitifs lotissement les mésanges : 29 pour

Le budget principal tient compte de la création d'un poste au sein des services administratifs à temps complet (avis favorable du Comité Technique) d'assistant(e) ressources humaines et accueil pour tenir compte des besoins en ressources humaines et à l'accueil, avec notamment la gestion des cartes d'identité dématérialisées depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2016 : le tableau des effectifs est donc modifié en conséquence.

- *Vote des taux d'imposition 2017.*

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017, lesquels n'ont pas évolué depuis 2009 :

- Taxe d'habitation : 12,08 %
- Taxe foncière propriété bâtie : 19,91 %
- Taxe foncière propriété non bâtie : 52,03 %

- *Vote des subventions aux associations.*

Le Conseil Municipal vote les subventions proposées par la commission des sports et de la vie associative telles que figurant sur le tableau ci-après :

ASSOCIATION	Subvention	ASSOCIATION	Subvention
Aapp la Truite baudaise	170.00€	Fournitures scolaires par élève de Baud :	
Amis des écoles publiques Baud	150.00€	Ecoles maternelles et primaires	60.00€
APEL école Ste Anne	150.00€	Collège	45.00€
BASKET BRO BAOD	900.00€	Arbre de Noël/maternel élève Baud	13.00€
Ribambelle	500.00€	Voyages d'études par élève mat, prim, secondaire de Baud	10.00€
ASLEC	2000.00€	Ligue contre le cancer comite 56	150.00€
Avenir cycliste Pays Baud	150.00€/Course	AFM Ass française contre myopathies	50.00€
BAUD FC encadrement formations	2 300.00€	Ass parents amis res mas Guémené	100.00€
TSA autisme 56	150.00€	Bagad Bleidi Kamorh	50.00€
Scouts de France Maneguen	150.00€	Restos du cœur Morbihan	150.00€
Ass la boule baudaise	150.00€	Morbihan organisation cyclisme	3000.00€
Faces et cie Ass.	150.00€	Croix d'or Alcoool assistance	50.00€
Ass chasseurs de Baud	170.00€	ADMR	240.70€
Ass chasseurs de Baud – piégeurs de ragondins	60.00€/piégeur	Eaux et rivières de Bretagne	100.00€

Chorale l'écho des bois	150.00€	Secours catholique 56	150.00€
Cinéma le Celtic	850.00€	EFAIT	100.00€
Créations et loisirs baldiviens	150.00€	Œuvre Pupilles des pompiers	150.00€
Ass donneurs de sang Baud	230.00€		
FNACA Baud	150.00€		
FNATH Baud Fédération mutilés du travail	150.00€		
La vie au clos des grands chênes	200.00€		
UNC AFN Baud	150.00€		
ADELISS Les Biscottes	150.00€		
ARPEGE	350.00€		
A L'AISE RAID	150.00€		
OMS	260.00€		

- *Tarifs municipaux.*

Le Conseil Municipal décide de la revalorisation des tarifs assainissement comme suit avec 27 voix pour et 2 voix contre :

REDEVANCES ASSAINISSEMENT	2009	2017
abonnement annuel	28,50 €	30,00 €
le m3 de 0 à 100	1,71 €	1,80 €
le m3 de 101 à 1000	1,47 €	1,60 €
le m3 de 1001 à 5000	1,28 €	1,35 €
le m3 de 5001 à 10 000	1,14 €	1,20 €
le m3 au-dessus de 10 001	1,09 €	1,15 €
effluents de l'aire de dépotage par m3	9,48 €	9,48 €
contrôle de conformité - assainissement collectif	150,00 €	150,00 €

- *Admission en non valeur des titres irrécouvrables.*

Le Conseil Municipal valide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables présentés par le Trésorier, soit 548,20 € pour le budget principal et 3 651,85 € pour le budget assainissement.

### **3. Administration Générale.**

- *Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal.*

Par délibération en date du 23 mai 2014, le Conseil Municipal a délégué un certain nombre de ses pouvoirs au Maire. Aussi, conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Décision n° 05-2017 : Signature du contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la salle de sports de l'ancien collège.

Signature du contrat avec le cabinet LBL de PONTIVY pour un montant de 8,60 % (cabinet DUIC-FLOCH : 9 % et cabinet MAISEAU : 9,40 %)

Décision n° 06-2017 : Signature de la convention d'honoraires pour la mission de faisabilité de la réhabilitation de l'école du Gourandel.

Signature du contrat avec le cabinet LBL de PONTIVY pour un montant de 7 600 € HT et avec le bureau d'études fluides GUEGUEN-PERENNOU de PLOEMEUR pour un montant de 1 600 € HT.

- *Convention partenariat « Tempo Breizh ».*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec la société « Tempo Breizh » pour l'utilisation gracieuse de fichiers numériques du musée de la carte postale pour un web magazine.

- *Modification des statuts d'Eau du Morbihan.*

Le Conseil Municipal valide la modification des statuts d'Eau du Morbihan rendue nécessaire par les fusions de communes et de communauté de communes.

#### **4. Ressources humaines.**

- *RIFSEEP – intégration du grade d'adjoint du patrimoine.*

Le Conseil Municipal valide l'intégration des adjoints du patrimoine au RIFSEEP pour les agents de musée et de la médiathèque.

- *Indemnités de fonction du Maire et des adjoints au Maire.*

Suite à la modification de l'indice de référence pour les indemnités du Maire et des adjoints au Maire, le Conseil Municipal décide d'appliquer l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique comme indice de référence.

- *Modification des horaires du Quatro.*

Après avis favorable du Comité Technique, le Conseil Municipal valide les modifications des horaires des agents du Quatro comme suit :

#### **Le Musée :**

Jusqu'à présent, du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre, le musée est ouvert au public du lundi au samedi de 13h00 à 18h00 et du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mai, du mardi au dimanche de 14h00 à 18h00.

Suite au constat de faible fréquentation du lundi et pour une meilleure lisibilité, il est proposé une ouverture au public sur toute l'année du mardi au dimanche de 14h00 à 18h00.

Le musée serait donc fermé au public le lundi et pour le personnel les horaires de l'année seraient ceux de la basse saison actuelle.

#### **Agent à l'accueil sans dimanche travaillé**

Jours	Horaires matin	Horaires après-midi	Nbre d'heures	Horaire au public	Total sur la semaine
Lundi					
Mardi	11h45 - 12h45	13h45 - 18h30	5h45	14h00-18h00	36h
Mercredi	9h00 - 12h45	13h45 - 18h30	8h30	14h00-18h00	
Jeudi	9h00 - 12h45	13h45 - 18h30	8h30	14h00-18h00	
Vendredi	9h00 - 12h45	13h45 - 18h30	8h30	14h00-18h00	
Samedi		13h45 - 18h30	4h45	14h00-18h00	
Dimanche					

#### **Agent à l'accueil avec dimanche travaillé**

Jours	Horaires matin	Horaires après-midi	Nbre d'heures	horaires au public	Total sur la semaine
Lundi					
Mardi		13h45 - 18h30	4h45	14h00-18h00	36h
Mercredi		13h45 - 18h30	4h45	14h00-18h00	
Jeudi	9h00 -12h45	13h45 - 18h30	8h30	14h00-18h00	
Vendredi	9h00-12h45	13h45 - 18h30	8h30	14h00-18h00	
Samedi		13h45 - 18h30	4h45	14h00-18h00	
Dimanche		13h45 - 18h30	4h45	14h00-18h00	

### Agents dans les bureaux

Jours	Horaires matin	Horaires après-midi	Nbre d'heures	horaires au public	Total sur la semaine
Mardi	9h00 -12h45	13h45 - 18h00	8h00	14h00-18h00	36h
Mercredi	9h00 - 12h45	13h45 - 18h00	8h00	14h00-18h00	
Jeudi	9h00 -12h45	13h45- 18h00	8h00	14h00-18h00	
Vendredi	9h00 -12h45	13h45 - 18h00	8h00	14h00-18h00	
Samedi	9h00 -13h00 ou	14h00 - 18h00	4h00	14h00-18h00	

### La médiathèque :

Jusqu'à présent, en juillet et août, les horaires d'ouverture au public sont les suivants : de 15h00 à 19h30 le mardi et de 10h00 à 15h00 du mercredi au samedi.

Suite au constat d'une fréquentation importante l'après-midi, il est proposé de modifier les horaires d'été afin d'étendre la plage horaire de l'après-midi en proposant une ouverture au public du mardi au samedi de 10h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00, sauf le jeudi qui est fermé au public.

### **Horaires d'été – du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août**

#### Horaires d'ouverture de la médiathèque

Lundi			0
Mardi	10h00-13h00	14h00-17h00	6
Mercredi	10h00-13h00	14h00-17h00	6
Jeudi			0
Vendredi	10h00-13h00	14h00-17h00	6
Samedi	10h00-13h00	14h00-17h00	6
Dimanche			0
<b>TOTAL</b>			<b>24</b>

#### Horaires de travail du personnel

Lundi			0
Mardi	8h30-13h00	14h00-17h15	7,75
Mercredi	8h30-13h00	14h00-17h15	7,75
Jeudi	8h30-13h30		5
Vendredi	8h30-13h00	14h00-17h15	7,75
Samedi	8h30-13h00	14h00-17h15	7,75
Dimanche			0
<b>TOTAL</b>			<b>36</b>

### **Horaires d'hiver – du 1<sup>er</sup> septembre au 30 juin**

#### Horaires d'ouverture de la médiathèque

Lundi			0
Mardi	12h00-19h30		7,50
Mercredi	10h00-18h00		8
Jeudi	Accueil groupes		
Vendredi	12h00-18h00		6
Samedi	10h00-13h00	14h00-18h00	7
Dimanche	Du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : 14h30-18h00		3,50
<b>TOTAL</b>			<b>32</b>

### Horaires de travail du personnel (par roulement n°1)

Lundi	Congé		0
Mardi	congé	13h30-18h00	4,5
Mercredi	9h00-13h00	14h00-18h15	8,25
Jeudi	9h00-13h00	14h00-16h45	6,75
Vendredi	9h00-13h00	14h00-18h15	8,25
Samedi	9h00-13h00	14h00-18h15	8,25
Dimanche	Congé		0
<b>TOTAL</b>			<b>36</b>

### Horaires de travail du personnel (par roulement n°2)

Lundi	Congé		0
Mardi	10h00-13h00	14h30-19h45	8,75
Mercredi	9h00-13h00	14h00-18h15	8,25
Jeudi	9h00-13h00	14h00-16h45	6,75
Vendredi	9h00-13h00	14h00-18h15	8,25
Samedi	9h00-13h00	Congé	4
Dimanche	Congé		0
<b>TOTAL</b>			<b>36</b>

### Horaires de travail du personnel (par roulement n°3)

Lundi	Congé		0
Mardi	Congé	13h30-18h00	4,5
Mercredi	9h00-13h00	14h00-18h15	8,25
Jeudi	9h00-13h00	14h00-16h45	6,75
Vendredi	9h00-13h00	14h00-18h15	8,25
Samedi	9h00-13h00	14h00-18h15	8,25
Dimanche	Congé	14h15-18h15	4
<b>TOTAL</b>			<b>40</b>

## 5. Urbanisme et affaires foncières.

- *Déclassement et vente d'une parcelle communale.*

Le Conseil Municipal ayant constaté la désaffectation de la parcelle ZK 424 (séance du 9 février 2017) décide de son déclassement et de sa vente à Madame Emmanuelle LECOULS au prix de 12 € le m<sup>2</sup> soit 6 000 € (505 m<sup>2</sup>), pour l'implantation d'un cabinet dentaire.

## 6. Questions diverses.

Monsieur Noël ROGER demande où en est la numérotation des villages : la distribution des plaques est en cours (900 numéros).

Madame Maryline BENABES fait part d'un courrier de CMC relatif à la facturation des commerçants et artisans pour les déchets déposés en déchetterie.

Monsieur Arnaud LIDURIN précise avoir fait le calcul d'un surcoût de 300 € /an sur son exploitation alors qu'il fait le tri de ses déchets.

Madame Sylvie COEURDACIER de GESNES signale que les poubelles de la rue du Général de Gaulle et de la rue de la libération sont très sales.

Madame Nelly LE HEN explique qu'en raison d'une problématique de visibilité à la sortie du parking du Gourandel, un automobiliste a failli renverser un cycliste. Monsieur Noël ROGER indique qu'une signalisation au sol sera mise en place.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 2 juin 2017.